

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_042_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	9
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE, Laura GAILLARD représentée par Valérie CARLES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rénovation du four du Mas

Mr le maire expose au Conseil municipal le projet de rénovation du four du Mas. Il indique les différentes propositions de rénovation du four.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

- D'accepter le projet de rénovation du four du Mas.
- D'accepter le devis de la société EURL DUPORT Nicolas pour la somme de 15 239 .46 € TTC.
- Charge Mr le maire a demander toutes les subventions possibles à la réalisation de ce projet.
- Charge Mr le maire de prévoir cette somme au budget primitif de la commune.
- D'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance



Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance

